

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 13 du 4 janvier 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ2100986S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur
en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 15598 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032330S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2021 :

Bertèche Cédric NIGEND : 186 161

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} février 2021 :

Lamballais Stéphane NIGEND : 319 638

Romand Morgane NIGEND : 349 615

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2021 :

Moraes Flavien NIGEND : 375 466

Lalanne Romain NIGEND : 373 043

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 janvier 2021.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Haute-Vienne,
H. Flammant*